Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 2 (1857)

Heft: 16

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous devons tous nos remerciements à nos frères d'armes de Lavaux pour la peine qu'ils se sont donnée dans cette circonstance, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés dans leurs fonctions de membres des divers comités. La générosité des autorités municipales, le bouquet de leur savoureux vin d'honneur, l'excellente musique militaire de Lavaux et l'amabilité du beau sexe de la contrée ont encore vivement concouru à rendre cette fête riche en bons souvenirs pour ceux qui ont eu l'occasion d'y prendre part.

L'école fédérale centrale a été ouverte, à Thoune, le 2 août courant, sous le commandement supérieur du colonel Fischer de Reinach, inspecteur de l'artillerie; son adjudant général est le lieut.-col. Bachofen, de Bâle. L'instructeur-chef pour toute l'école est M. le colonel Schwarz, d'Arau; pour le génie: M. le major Gautier, de Genève; pour l'artillerie: M. le lieutenant-colonel Wehrli; pour la cavalerie: M. le major Quinclet, de Vaud: pour les carabiniers: M. le major Wydler, d'Arau; pour l'infanterie: M. le commandant Wieland, de Bâle, pour la division allemande, et M. le lieut.-col. Borgeaud, de Vaud, pour la division française.

L'école centrale est composée d'un certain nombre d'officiers de l'état-major fédéral, parmi lesquels figurent les colonels fédéraux Mariotti et Salis fonctionnant comme brigadiers; quelques officiers d'artillerie; 2 compagnies du génie, 2 de cavalerie, 2 de carabiniers, 4 bataillons d'infanterie (Zurich, St-Gall, Grisons, Neuchâtel), et enfin des aspirants de 2º classe, du génie et de l'artillerie; les recrues de l'artillerie actuellement à leurs cours d'instruction, sont requis pour la manœuvre. Les bataillons qui sont appelés seront de 400 hommes; les compagnies d'armes spéciales seront au complet: on peut compter qu'au moment de son plus grand développement, du 23 août au 5 septembre, l'école présentera un effectif de 2,200 hommes.

Nous devons à une obligeante correspondance les indications suivantes, complétant les renseignements statistiques de nos précédents numéros sur l'armée française:

Les grenadiers et voltigeurs de la garde ont le fusil rayé, tirant une balle oblongue évidée, sans hausse mobile; le chargement et l'entretien sont les mêmes que pour le fusil de munition, mais la justesse et la portée sont beaucoup plus grandes.

Les officiers des états-majors d'artillerie et du génie sont complétement assimilés à leurs frères d'armes des régiments; ils passent et repassent du régiment à l'état-major. Les sous-officiers d'artillerie et du génie n'ont à leur disposition qu'une très petite fraction de places de lieutenants, tandis que dans l'infanterie et la cavalerie la moitié ou les deux tiers de places vacantes sont prises dans les sous-officiers, le reste dans les élèves des écoles.

On a oublié le grade de chef d'escadron d'artillerie.

Il y a un 4^{me} projectile pour les pièces de campagne; c'est l'obus à balles (shrapnels) de 12 cent.

On peut ajouter à la liste des écoles militaires les écoles régimentaires, et particulièrement celles du génie et de l'artillerie, où se forment les sous-officiers qui ont la prétention de concourir pour les places de lieutenants. Il y en a 3 pour le génie et 11 ou 12 pour l'artillerie.

L'état-major proprement dit est une arme à part; c'est, croyons-nous, l'idéal du genre, et à quoi les Français doivent leur supériorité frappante sur leurs alliés en Crimée.